



Fiche d'inscription au salon des associations

7 et 8 septembre 2024

A transmettre au Service Evènements et Vie Associative - Place des Halles – 28019 Chartres Cedex

Date limite d'inscription : 31/05/2024

Présentation de l'association

Nom de l'association	
Nom du président :	
Thématique de l'association : <i>Cocher la case correspondante</i>	<input type="checkbox"/> Sport <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Bien-être <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Humanitaire <input type="checkbox"/> Autre :
Activité de l'association :	
Adresse du siège social :	

Coordonnées pour faciliter la correspondance pour la manifestation

Nom de la personne référente :	
Adresse où envoyer les courriers relatifs au salon des associations 2024 :	
Téléphone :	
Courriel :	

Votre adresse mail pourra être utilisée à des fins d'information de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. Vous pourrez vous y opposer.

Participation au salon des associations

Mon association souhaite participer et réserver : (Cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> 1 Stand (68.90 €)	<input type="checkbox"/> 2 Stands (137.80 €)	<input type="checkbox"/> 3 Stands (206.70 €)
Mon association effectue le règlement :	<input type="checkbox"/> par chèque à l'ordre du Trésor Public par courrier	<input type="checkbox"/> en carte bancaire	<input type="checkbox"/> en espèces directement
Mon association souhaite-t-elle proposer des démonstrations ?	<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquelles :			

J'ai bien pris connaissance des informations obligatoires concernant la réglementation générale sur la protection des données, mentionnées au verso de ce document



Signature :

--	--

Cadre réservé au Service Evènements et Vie Associative

Règlement effectué le :		Non de quittance :	
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Carte bancaire	<input type="checkbox"/> Espèce
	Numéro de chèque :	Date :	Détails billets :
	Titulaire du chèque :		Détails pièces :
	Nom banque :		

Mentions Obligatoires :

Règlementation Générale sur la Protection des Données

- Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.
- Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon des Associations.
- Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service événementiel, service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr.
- La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service événementiel par mail à l'adresse suivante : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr
- Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)